|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Macintosh HD:Users:bilodeau:Desktop:logos:template 2017:un.emf |  | CBD/SBSTTA/REC/26/3 |
| CBD_logo_fr-CMYK-black [Converted] | | Distr. : Générale  18 mai 2024  Français  Original : Anglais |

Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques

Vingt-sixième réunion

Nairobi, 13–18 mai 2024

Point 4 de l’ordre du jour

Besoins scientifiques et techniques en vue d’appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal

Recommandation adoptée par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques le 18 mai 2024

26/3. Questions relatives au programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

*L’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques*,

*Rappelant* que le *Rapport d’évaluation méthodologique sur la diversité des valeurs de la nature et leur estimation*, le *Rapport d’évaluation thématique de l’utilisation durable des espèces sauvages* de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et le *Sixième rapport d’évaluation* du Groupe d’experts intergouvernemental sur l’évolution du climat, ainsi que leurs incidences sur les travaux menés dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, ont été examinés par l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à sa vingt-cinquième réunion,

1. *Prie* le Secrétaire exécutif de préparer des informations relatives aux sujets suivants, en collaboration avec les organisations compétentes des Nations Unies et dans le respect de leurs mandats, sous la forme requise par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques en matière de demandes d’évaluations, tout en tenant compte des travaux pertinents menés par d’autres groupes scientifiques et politiques, pour examen par la Conférence des Parties à la Convention à sa seizième réunion :

1. La biodiversité et la pollution ;
2. Les villes et la biodiversité ;
3. La biodiversité et la pauvreté ;
4. La biodiversité et les changements climatiques ;
5. Les approches fondées sur les droits, y compris relatives au genre, à la conservation et à l’utilisation durable de la biodiversité, et au partage juste et équitable des avantages découlant de l’utilisation des ressources génétiques ;

2. *Prie également* le Secrétaire exécutif de poursuivre son étroite collaboration avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et d’entretenir le dialogue avec le Secrétariat de la Plateforme, dans l’intention d’analyser et de recenser davantage de nouvelles manières par lesquelles la Plateforme pourrait contribuer à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et à l’examen mondial des progrès collectifs réalisés, notamment en recensant les possibilités de tirer parti, le cas échéant, des résultats de chacune des quatre fonctions de la Plateforme ;

3. *Recommande* que, à sa seizième réunion, la Conférence des Parties adopte une décision allant dans le sens des lignes suivantes :

*La Conférence des Parties,*

*Rappelant* les décisions XI/13 C du 19 octobre 2012, XII/25 du 17 octobre 2014, 14/36 du 29 novembre 2018 et 15/19 du 19 décembre 2022,

*Rappelant également* que le paragraphe 5 e) de la décision [XII/25](https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-12/cop-12-dec-25-fr.pdf) de la Conférence des Parties priait le Secrétaire exécutif de porter les résultats de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à l’attention de l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, pour que celui-ci puisse examiner le caractère pertinent des conclusions pour les travaux de la Convention pour la diversité biologique[[1]](#footnote-2), et pour pouvoir élaborer, selon qu’il convient, des recommandations à l’intention de la Conférence des Parties,

*Saluant* la décision de la réunion plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, à sa dixième session, de réaliser d’ici 2026 une évaluation méthodologique accélérée portant sur la surveillance de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, d’ici 2027 une évaluation méthodologique accélérée sur l’aménagement intégré du territoire tenant compte de la biodiversité et de la connectivité écologique et d’ici 2024 une procédure de cadrage de la deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques[[2]](#footnote-3) avec pour objectif d’élaborer la deuxième évaluation mondiale en 2028, dans le cadre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu’en 2030.

*Prenant note* des étroites collaborations en cours entre les Secrétariats de la Convention et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques,

1*. Prend note* des informations contenues dans la synthèse des évaluations et des résultats antérieurs et futurs, selon qu’il convient, de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, y compris le calendrier pour l’examen des résultats par l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques contenu dans l’annexe du document CBD/SBSTTA/26/3/Add.1 ;

2. *Prie* l’Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d’étudier les résultats de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, conformément au calendrier contenu dans l’annexe de la présente décision ;

3. *Invite* la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à étudier la[es] demande[s] suivante[s :…][[3]](#footnote-4) ;

4. *Encourage* les Parties à tirer parti, s’il y a lieu, des évaluations et des résultats de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques en vue d’appuyer la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal[[4]](#footnote-5), à collaborer aux processus d’examen en vue de la préparation des évaluations et des résultats, lorsqu’il y a lieu, et d’améliorer la communication, le partage d’informations et la coordination entre les points de contact de la Plateforme et de la Convention au niveau national ;

5. *Prie* le Secrétaire exécutif :

a) De faciliter la participation de la Secrétaire exécutive de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques aux réunions du Groupe de liaison sur les conventions relatives à la biodiversité, lorsqu’il y a lieu ;

b) De mettre à jour la vue d'ensemble des résultats précédents et attendus de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et leur pertinence pour la prise de décision au titre de la Convention, comme indiqué dans l’annexe du document CBD/SBSTTA/26/3/Add.1, et de la rendre disponible sur le site Web du Secrétariat de la Convention et lors d’une réunion de l’Organe subsidiaire à chaque période intersessions ;

c) De poursuivre sa coopération étroite avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et d'assurer la liaison avec le secrétariat de la Plateforme, en vue d'analyser et d'identifier d'autres moyens par lesquels celle-ci peut contribuer à la mise en œuvre du Cadre mondial et à son examen mondial des progrès collectifs, y compris en recensant les possibilités de tirer parti, le cas échéant, des résultats attendus pour chacune des quatre fonctions de la Plateforme.

**Annexe**

**Calendrier des évaluations de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et de leur examen au titre de la Convention (2024-2030)**

| *Numéro et date de la session de l’examen par la réunion plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques* | *Évaluation* | *Date d’examen par l’Organe subsidiaire chargé de fourni des avis scientifiques, techniques et technologiques et par la Conférence des Parties à la Convention* |
| --- | --- | --- |
| Onzième session (2024) | Évaluation thématique des liens entre la biodiversité, l’eau, l’alimentation et la santé (« évaluation des liens »)*a* | Réunion de l’Organe subsidiaire tenue avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties et dix-septième réunion de la Conférence des Parties (2026) |
| Évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de la biodiversité, des facteurs déterminants du changement transformateur et des options pour la concrétisation de la Vision 2050 pour la biodiversité (« évaluation du changement transformateur »)*b* | Réunion de l’Organe subsidiaire tenue avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties et dix-septième réunion de la Conférence des Parties (2026) |
| Douzième session (2025) | Évaluation méthodologique de l’impact des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, et de leur dépendance à l’égard de ces deux éléments (« évaluation des liens entre les entreprises et la biodiversité »)*c* | Réunion de l’Organe subsidiaire tenue avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties et dix-septième réunion de la Conférence des Parties (2026) |
| Treizième session (2026) | Évaluation méthodique du suivi de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations (« évaluation du suivi ») | Dix-septième réunion de la Conférence des Parties (2026) et réunion de l’Organe subsidiaire tenue avant la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties (2028) et la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties (2028) |
| Quatorzième session (2027) | Évaluation méthodologique de la planification spatiale intégrée et respectueuse de la biodiversité, et de la connectivité écologique | Réunion de l’Organe subsidiaire tenue avant la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties et dix-huitième réunion de la Conférence des Parties (2028) |
| Quinzième session (2028) | Deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques | Réunion de l’Organe subsidiaire tenue avant la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties et dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties (2030) |
| Seizième session (2029) | Sujet d’évaluation à déterminer à la douzième session de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques | Réunion de l’Organe subsidiaire tenue avant la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties et dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties (2030) |

*a* <https://ipbes.net/nexus>.

*b* <https://ipbes.net/transformative-change>.

*c* <https://ipbes.net/business-impact>.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, I-30619. [↑](#footnote-ref-2)
2. Décision IPBES-10/1 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. [↑](#footnote-ref-3)
3. À développer par la Conférence des Parties à sa seizième réunion, à la lumière des informations qui seront préparées par la Secrétaire exécutive du Secrétariat de la Convention, en réponse au paragraphe 1 de la présente recommandation de l’Organe subsidiaire. [↑](#footnote-ref-4)
4. Décision 15/4, annexe. [↑](#footnote-ref-5)